



Pour toutes correspondances :

CBT SATEC
24 rue Cambacérés

75008 PARIS

PAINTBALL 75

**Rep. par M. Ph. de Sampigny
75 AVE PARMENTIER**

75011 PARIS

ATTESTATION

Nous soussignés SATEC- 24 RUE CAMBACERES - 75413 PARIS CEDEX 08
déclarons que

- **Par contrat 2 857 903 804**
- Souscrite auprès de la compagnie d'assurances:

**AXA France IARD
26 RUE DROUOT
75009 PARIS.**

Se trouve garantie la RESPONSABILITE CIVILE Professionnelle de :

- **La Ste PAINTBALL 75**

Pour son activité d'exploitant d'un centre de Paintball.

La présente attestation est valable du 01/01/2008 au 01/01/2009 dans la
limite des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère selon tableau
des montants de garanties et franchises ci-joint.

Paris, le 14 mars 2008



**Pour la société
Philippe PORCHER
01 42 80 81 23**

CANNES • LYON • MULHOUSE • ORLÉANS • SAUMUR • SOCHAUX

24, RUE CAMBACÉRÈS - 75413 PARIS CEDEX 08 - TÉL. 01 42 80 15 03 - FAX 01 42 80 59 32
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 031 099 € - RCS PARIS 784 395 725 - N°ORIAS 07000665 - SITE ORIAS : WWW.ORIAS.FR
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ACAM, AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET MUTUELLES - 61 RUE TAITBOUT - 75436 PARIS CEDEX 09
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : SATEC FR70784395725

POUR LE PLACEMENT DE VOS RISQUES, SATEC SÉLECTIONNE LES COMPAGNIES LES PLUS COMPÉTITIVES.



TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité Civile et Défense-Recours			
Article 1	Responsabilité Civile	Montants des garanties	Montants des franchises
	Tous dommages confondus	6 100 000 €	Néant
	Dont :		
	Dommages corporels	4 600 000 €	Néant
	Dont :		
	• Intoxications alimentaires	980 000 €	Néant
	• Maladies professionnelles	380 000 €	Néant
	• Faute inexcusable	500 000 €	Néant
	Dommages matériels et immatériels consécutifs	800 000 €	150 €
	Dont :		
	• Dommages matériels aux préposés	35 000 €	300 €
	• Vol commis par les préposés	35 000 €	300 €
	• Dommages causés par un incendie, une explosion ou par l'eau	750 000 €	300 €
	• Dommages causés par un incendie, une explosion, un dégât des eaux lors de l'occupation temporaire	380 000 €	
• Responsabilité dépositaire	1 500 €	45 €	
• Nuisances, atteintes à l'environnement Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	300 000 €	750 €	
Article 2	Défense-Recours	Voir Dispositions Générales	
Article 3	Dommages Corporels		
	Décès accidentel	7 500 €	Néant
	Invalidité Permanente Partielle	15 000 €	Franchise relative : 5%
	Frais médicaux et pharmaceutiques Sans pouvoir dépasser les frais réellement engagés	3 200 € sur la base de 200% du Tarif de Responsabilité Sécurité Sociale	Néant
	Frais d'optique et dentaire	150 €	Néant
	Frais de transport	150 €	Néant
	Frais de secours et de sauvetage	4 550 €	Néant

CANNES • LYON • MULHOUSE • ORLÉANS • SAUMUR • SOCHAUX

24, RUE CAMBACÉRÈS - 75413 PARIS CEDEX 08 - TÉL. 01 42 80 15 03 - FAX 01 42 80 59 32
 SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 031 099 € - RCS PARIS 784 395 725 - N°ORIAS 07000665 - SITE ORIAS : WWW.ORIAS.FR
 SOUS LE CONTRÔLE DE L'ACAM, AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET MUTUELLES - 61 RUE TAITBOUT - 75436 PARIS CEDEX 09
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : SATEC FR70784395725

POUR LE PLACEMENT DE VOS RISQUES, SATEC SÉLECTIONNE LES COMPAGNIES LES PLUS COMPÉTITIVES.